

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF ANNÉE 2021. ADOPTION

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Damisa à Mme Poublan

Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021
Rendue exécutoire le : 12 avril 2021
Publiée le : 12 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF ANNÉE 2021. ADOPTION

M Bruno Cristofoli, Adjoint au Maire délégué Participation citoyenne, vie démocratique, présente le rapport suivant.

Par délibération DG20_140 du 4 novembre 2020 portant pour objet la Charte de la participation citoyenne « le politique c'est le citoyen », un dispositif de « budget participatif » est proposé pour les 6 conseils de quartier.

Pour cette première année, la Ville souhaite débiter l'attribution des budgets participatifs en s'appuyant sur les conseils de quartier. Les habitants auront à donner leur avis à l'occasion de ces instances. Cette organisation sera amenée à évoluer, vers une contribution plus directe des habitants, une fois le développement d'outils numériques adéquats.

Le budget est de niveau communal et se subdivise par quartier.

Il convient de réglementer ce dispositif, comme un appel à projets :

1/ Les projets déposés doivent :

- Relever de l'intérêt général et répondre aux ambitions de la charte de la participation citoyenne à savoir : la transition écologique et sociale pour rendre la vie des quartiers « plus solidaire, plus écologique et plus démocratique » ;
- S'inscrire dans les compétences de la Commune ;
- Constituer une dépense d'investissement (mobilier, cadre de vie), ou d'animation (événement, atelier). Les conséquences sur des dépenses de fonctionnement pérennes (entretien, rémunération de personnel sur plusieurs années) seront évaluées comme un critère de « faisabilité » ;
- Être déposés par tout citoyen ou collectif de citoyen - âgé d'au moins 16 ans (avec autorisation parentale), habitant, travaillant ou étudiant à Saint-Médard-en-Jalles, sans condition restrictive de nationalité ;
- Être déposés à la maison de la citoyenneté sous la forme de projets construits et présentés au conseil de quartier qui pourra les compléter ;
- Ne pas nécessiter l'acquisition de terrain, de bâtiment ou de local ;
- Ne pas émaner d'une association constituée, les associations disposant déjà d'une procédure de financement ad hoc ; les associations pouvant être partenaires du collectif de citoyen portant le projet.

2/ Le calendrier :

- Ouverture de l'appel (idées de projets) : 19 avril 2021
- Clôture de l'appel pour étude d'admissibilité : 21 mai 2021
- Études d'admissibilité et d'accompagnement des projets par les services de la Ville : mai – juin 2021
- Présentation des projets admissibles dans les conseils de quartier : juin – juillet 2021
- Dépôt final des projets (après complément des conseils de quartier) : 23 juillet 2021
- Étude des projets et du financement : août – octobre 2021
- Sélection des projets par le conseil citoyen : novembre 2021
- Délibération au Conseil Municipal : décembre 2021

3/ La prise de décisions :

Les projets admissibles sont présentés et étudiés dans les conseils de quartier avec le(s) porteur(s) de projets. Les conseils de quartier émettent des avis consultatifs sur les projets concernant leur quartier, par jugement majoritaire et sur une grille d'indicateurs en lien avec le bien être, le bien commun, l'utilité sociale et la conservation de l'environnement.

Le conseil citoyen – après dépôt formel des projets et recueil des avis des conseils de quartier - effectue un classement global par jugement majoritaire. Il établit une liste des projets pouvant être réalisés, en intégrant dans cette liste au moins un projet par quartier dans les 6 premiers, en s'assurant d'une cohérence à l'échelle de la Ville.

La Municipalité propose au Conseil Municipal, l'inscription des crédits pour le financement des projets retenus, en fonction du classement de ces projets et de la capacité à les financer sur les années 2021 et 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le présent règlement pour l'année 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

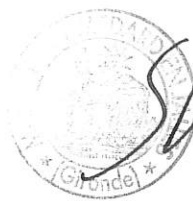
le 7 avril 2021

pour expédition conforme


Le maire,



Stéphane Delpeyrat





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_046
Date de la décision :	2021-04-07 00:00:00+02
Objet :	RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF ANNÉE 2021. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	033-213304496-20210407-DG21_046-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210407-DG21_046-DE-1-1_0.xml	text/xml	871
Nom original :		
DG21_046.pdf	application/pdf	759427
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210407-DG21_046-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	759427

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2021 à 09h26min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2021 à 09h27min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2021 à 09h27min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 avril 2021 à 09h27min49s	Reçu par le MI le 2021-04-12